

Édito

Élections internes SNES-FSU du 13 mai au 4 juin 2024 !

Du lundi 13 mai au mardi 4 juin 2024 ont lieu les élections internes pour le renouvellement des équipes départementales, académiques et nationales qui seront responsables du SNES-FSU pour les trois années à venir.

Au total, **4 votes** sont à émettre:

- 2 votes **au plan national**
 - a) candidat(e)s pour la commission administrative nationale (C.A.N.) du SNES-FSU (le « parlement » du syndicat),
 - b) un(e) secrétaire (titulaire et suppléant) pour la catégorie à laquelle vous appartenez,
- 1 vote **au plan académique**
 - une liste de candidat(e)s à la commission administrative académique (C.A.A.) du SNES-FSU,
- 1 vote **au plan départemental**
 - une liste de candidat(e)s au bureau départemental (**Var ou Alpes-Maritimes**) du SNES-FSU.

Les candidat(e)s qui se présentent au suffrage le font sur la base de propositions d'orientation syndicale faites par les courants de pensée qui animent le SNES-FSU et la FSU.

Les listes et textes d'orientation pour la commission administrative académique et chacun des deux bureaux départementaux sont dans le NICE SNES n°274 de avril 2024 qui a été adressé à tous les syndiqué.es.

Les listes et textes d'orientation pour la CA nationale et les secrétaires de catégories se trouvent dans un supplément à l'US n° 844 avril 2024.

Les élections ont lieu du lundi 13 mai au mardi 4 juin 2024, chaque syndiqué(e) est invité(e) à se prononcer à bulletin secret.

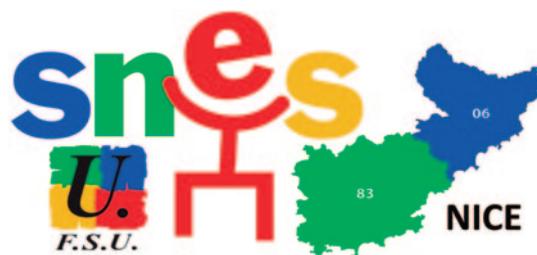
Bien syndicalement.
Le secrétariat académique du SNES-FSU de Nice.

NICE C-DIS

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

SPÉCIAL INFOS VOTES DANS LES S1



Suppl. 1 au NICE SNES n° 274 avril 2024

SOMMAIRE

- Nice, le 6 avril 2024
- P. 1 Edito
- P. 2 Le matériel joint
- P. 3 Calendrier et modalités
- Annexe 1 : bulletin de vote
- Annexe 2 et 3 : liste d'émargement
- Annexe 4 et 5 : PV dépouillement
- Annexe 6 : affiche votes internes
- Annexe 7 : schéma de votes

LE MATÉRIEL JOINT DANS CET ENVOI POUR L'ORGANISATION DU VOTE

- ✓ calendrier et modalités des votes,
- ✓ procès-verbal de dépouillement,
- ✓ bulletin de vote (à reproduire)
- ✓ liste principale et complémentaire des électeurs et d'émargement des votants,
- ✓ affichette pour le panneau syndical

Des militants des sections départementales et académiques distribueront des enveloppes dans les S1 pour vous aider à organiser le vote.

N'oubliez pas d'organiser les élections dans votre S1, de lundi 13 mai au mardi 4 juin inclus.

CALENDRIER ET MODALITÉS DES VOTES

Le scrutin est ouvert du 13 mai au 4 juin inclus

- ✓ pour le renouvellement de la CA Nationale (S4)
- ✓ le renouvellement des secrétaires nationaux de catégorie
- ✓ le renouvellement de la CA Académique de Nice (S3)
- ✓ le renouvellement du Bureau départemental des Alpes-Maritimes (S2 06)
- ✓ le renouvellement du Bureau départemental du Var (S2 83)

Les professions de foi et les listes présentées par les différents courants de pensée sont parues dans le NICE SNES n° 274 d'avril 2024 et dans l'US supplément n° 844 du 18 avril 2024 qui ont été adressés à tous les syndiqué.es.

Clôture et dépouillement des votes dans les S1 le **4 juin 2024** (Avancement possible de la date de clôture si la totalité des syndiqués a voté).

Dans les S1, avant l'ouverture des votes

- ✓ Mettre en place une Commission chargée de l'organisation et du contrôle du vote. (Composition : plusieurs membres du S1 et, si possible, un représentant de chaque liste).
- ✓ Confectionner les listes d'émargement, à partir de l'imprimé ci-joint. Il faut établir deux listes :
 - au recto : une liste principale réservée aux syndiqué.es à jour de leur cotisation avant l'ouverture des opérations devote le 13 mai. Ils sont électeurs pour les 4 votes, en application du règlement électoral national,
 - au verso : une liste complémentaire pour les syndiqué.es qui règlent leur cotisation entre le 13 mai et le 4 juin inclus. Ils sont électeurs pour les seuls votes académiques et départementaux, en application du règlement intérieur du S3.

Les syndiqué.es ayant opté pour le prélèvement automatique sont considéré.es comme ayant payé leur cotisation.

- ✓ Reproduire les bulletins de vote (modèle joint en annexe) en quantité suffisante.

Dans les S1, pendant le vote

Tous les syndiqué.es doivent être en mesure de voter. Le vote est individuel et secret.

Chaque syndiqué.e **vote sous double enveloppe** (matériel fourni par le S3) :

l'enveloppe intérieure, bleue, non cachetée, contenant le bulletin de vote, ne doit porter aucune mention, l'enveloppe extérieure, blanche, cachetée, doit porter le nom, la catégorie, la signature du votant.

IMPORTANT

ÉDITION DE LA LISTE DES SYNDIQUÉ.ES PAR INTERNET

Entre le jour où nous imprimons cette circulaire et le début du vote, le nombre d'adhérents du S1 va évoluer. Vous trouverez une liste des adhérents à jour au 19 avril 2024, mais vous trouverez également la liste des adhérents de votre établissement à jour au 13 mai sous le lien suivant

<https://adherent.snes.edu/Login/index.php>



- ✓ Transmettre les cotisations payées entre **lundi 13 mai au mardi 4 juin**, dès réception, au s3. Elles doivent parvenir au siège du SNES-FSU à la date du dépouillement académique, le **mardi 4 juin**.
- ✓ Certains syndiqué.es ne doivent pas voter dans le S1 et donc ne doivent pas figurer sur la liste d'émargement : Ceux qui ont payé leur cotisation dans un établissement différent de celui où ils sont employés au moment du vote doivent voter selon les modalités réservées aux Isolés (voir plus loin).
- ✓ Chaque syndiqué.e signe la liste d'émargement en face de son nom.
- ✓ Si un.e syndiqué.e n'a pu émarger la liste d'émargement en même temps qu'il a voté, l'enveloppe extérieure portant son nom, sa catégorie et sa signature sera jointe à la liste d'émargement.
- ✓ Les syndiqué.es empêché.es (congrés, etc...) peuvent adresser leur vote par correspondance à leur secrétaire de S1.

Dans les S1, après le vote

✓ Dépouiller le vote sous la responsabilité de la Commission constituée. Les membres signent le procès-verbal ci-joint (ne pas oublier de faire signer aussi le trésorier de S1 dans la mesure du possible).
Attention : toute prise en compte par le S1 du vote d'un collègue non électeur entraîne l'annulation du vote entier de ce S1 par la Commission académique de dépouillement.

- ✓ Conserver les enveloppes signées et les bulletins de vote jusqu'au **30 juin inclus**.

Petit lexique électoral :

- inscrits : tous les collègues à jour de leur cotisation au moment où ils votent,
- votants : les collègues qui ont effectivement voté, et dont la signature doit figurer sur la liste d'émargement en face de leur nom ou, à défaut, dont l'enveloppe signée est jointe à la liste d'émargement,
- votes blancs et nuls : on classera dans cette catégorie les votes suivants : enveloppe vide, bulletin n'exprimant aucun vote, 2 bulletins exprimant des votes différents dans la même enveloppe, bulletin barré, bulletin surchargé, etc...
- exprimés : le nombre de votants, moins les blancs et les nuls.

- ✓ Faire des copies des PV et listes d'émargement, à conserver jusqu'au **30 juin inclus**.
- ✓ Envoyer le procès-verbal et la liste d'émargement, éventuellement accompagnés des enveloppes des votants n'ayant pu émerger. Ils doivent être adressés :

1 soit par voie postale, à l'adresse :

SNES- FSU Votes, 264, bd de la Madeleine 00000 NICE.

au plus tard le **6 juin 2024** (le cachet de la poste faisant foi).

2 soit en étant déposés au siège de la section académique à Nice avant le début du dépouillement académique, le **10 juin 2024**

Le résultat du vote d'un S1 ne peut être pris en compte par la Commission académique que si la liste d'émargement et le procès-verbal, dûment signés, l'accompagnent.

Les syndiqués isolés et retraités doivent voter par correspondance

Le vote se fait sous triple enveloppe (matériel fourni par le S3) :

- ✓ le bulletin de vote doit être remis dans une première enveloppe, non cachetée, ne portant aucune mention, cette première enveloppe contenant le bulletin doit être mise dans une deuxième enveloppe cachetée, sur laquelle doit figurer les nom et prénom, la catégorie, le département, le lieu de paiement de la cotisation, la signature.
- ✓ le tout est à mettre dans une troisième enveloppe cachetée, timbrée, adressée à :

SNES-FSU

Votes (préciser Retraité ou Isolé) Département (préciser 06 ou 83)

264, bd de la Madeleine - 06000 NICE

date limite d'envoi le 6 juin 2024 (le cachet de la poste faisant foi)

Le dépouillement académique

Il sera fait le **10 juin à 14h00** au siège du SNES-FSU, par la Commission académique de dépouillement.

La conformité de la liste d'émargement avec celle des cotisations reçues par le S3 sera contrôlée par la Commission académique de dépouillement. Les dépouillements du bureau départemental 06 et du bureau départemental 83 se feront également le **10 juin** au siège du SNES-FSU.

Vos contacts au SNES-FSU :

tél. : 04.97.11.81.53

courriel : s3nic@snes.edu



ÉLECTIONS A LA C.A. NATIONALE
ÉLECTIONS A LA C.A. ACADÉMIQUE
ÉLECTIONS AU BUREAU DÉPARTEMENTAL

BULLETIN DE VOTE

VOTE 1 : C.A. NATIONALE

Entourez d'un trait bien apparent le titre de la liste de votre choix

UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE	ÉMANCIPATION	UNITÉ, REVENDICATIONS, INDÉPENDANCE SYNDICALE
--------------------	--------------------	--------------	--

VOTE 2 : "SECRÉTAIRES DE CATÉGORIES"

Entourez d'un trait apparent UN ET UN SEUL groupe de candidat.e.s correspondant à VOTRE catégorie

CATÉGORIES	UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE	ÉMANCIPATION	UNITÉ, REVENDICATIONS, INDÉPENDANCE SYNDICALE
AGRÉGÉ.E.S	LUIS BERTHELOT	BLANCH HELOU	BIGNON ABA	MIGNOT LIONS
CERTIFIÉ.E.S, ADJOINT(E)S D'ENSEIGNEMENT, PEGC	OCHANDO MEYSONNIER	BOCHEREAU MOUSSET	ALOUSI GOUBAYON	TOURNEUR LACOUDRE
NON TITULAIRES	HAFFNER PESCHARD	DEHAS BLOOMER-LUDWIG	MAMARBACHI BEYLARD	
CPE	MACE RALUY	GARNIER-ROUSSILHE BEKHTARI	DUBACQ LE BOHEC	
Psy-EN	DURIEZ BERTAUD	FARADONI	DELIGNI HOPITAL	
RETRAITÉ.E.S	MOROS LAINÉ	PIATTI FERNANDEZ	SCHIMMER BERTRAND	DANRY LEFEBVRE
ÉTUDIANT(E)S- SURVEILLANT(E)S	CASSAND PLOUVIEZ	BLANQUET-LEMARCHAND PORTAL	BEN ABDALLAH BEN MOULOU	

VOTE 3 : CA académique

Entourez d'un trait bien apparent le titre de la liste de votre choix

UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE
--------------------	--------------------

VOTE 4 : Bureau départemental

Entourez d'un trait bien apparent le titre de la liste de votre choix

Syndiqué.e.s des Alpes-Maritimes

UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE
--------------------	--------------------

Syndiqué.e.s du Var

UNITÉ ET ACTION	ÉMANCIPATION
--------------------	--------------

**Liste principale des électeurs-électrices et d'émargement des votant.e.s à jour
de leur cotisation au 13 mai (4 votes)**

Établie à partir de la liste des syndiqué.e.s à jour de leur cotisation 2023-24 **avant l'ouverture des votes**, le 13 mai.

ÉTABLISSEMENT (nom et adresse) :

ÉTABLISSEMENT (n°Insee, 7 chiffres et 1 lettre) :

<input type="text"/>							
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

À faire signer par les participant.e.s au scrutin.

À retourner avec le procès-verbal de dépouillement à : SNES-FSU Votes - 264, bd de la Madeleine - 06000 Nice

Nom et prénom	Catégorie	Signature	Nom et prénom	Catégorie	Signature
1			16		
2			17		
3			18		
4			19		
5			20		
6			21		
7			22		
8			23		
9			24		
10			25		
11			26		
12			27		
13			28		
14			29		
15			30		

Tournez la page si besoin, SVP

**Liste complémentaire des électeurs-électrices et d'émargement des votant.e.s à jour
de leur cotisation durant la période de vote (votes 3 et 4)**

Etablie par le Trésorier du S1 de :

ÉTABLISSEMENT (nom et adresse) :

ÉTABLISSEMENT (n°Insee, 7 chiffres et 1 lettre):

<input type="text"/>							
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

à partir de la liste des syndiqué.e.s ayant réglé leur cotisation 2023-2024 **entre le 13 mai et le 4 juin 2024.**

À faire signer par les participant.e.s aux **votes 3 et 4** (CA académique, Bureau départemental 06 ou 83), le règlement national ne leur permettant pas de prendre part aux autres votes.

À retourner avec le procès-verbal de dépouillement à : SNES-FSU Votes - 264, bd de la Madeleine - 06000 Nice.

Nom et prénom	Catégorie	Signature	Nom et prénom	Catégorie	Signature
1			16		
2			17		
3			18		
4			19		
5			20		
6			21		
7			22		
8			23		
9			24		
10			25		
11			26		
12			27		
13			28		
14			29		
15			30		

Procès-verbal de dépouillement

ÉTABLISSEMENT (nom et adresse) :

ÉTABLISSEMENT (n°Insee, 7 chiffres et 1 lettre) :

--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nb d'inscrit.es ayant réglé leur cotisation au Trésorier de S1 **au 13 mai 2024** et pouvant voter aux 4 votes (annexe 2)

Nb d'inscrit.es ayant réglé leur cotisation au Trésorier de S1 **avant le 4 juin 2024**, et avant la clôture des votes et ne pouvant voter qu'aux votes 3 et 4 (CAA et BD) (annexe 3)

Résultats Vote 1

VOTE 1 : CA NATIONALE

Nb de votant.es :

Nuls ou blancs :

Exprimés :

Unité et Action :

Ecole Emancipée :

Unité, Revendications, Indépendance Syndicale :

Emancipation :

Résultats Votes 3 et 4

VOTE 3 : CA ACADEMIQUE

Nb de votant.es :

Nuls ou blancs :

Exprimés :

Unité et Action :

Ecole Emancipée :

VOTE 4 : BUREAU DEPARTEMENTAL 06 83 (entourer)

Nb de votant.es :

Nuls ou blancs :

Exprimés :

Unité et Action (06 ou 83) :

Emancipation (83) :

Ecole Emancipée (06)

Portez au verso les résultats du vote « catégorie » des secrétaires de catégories

Attention : n'oubliez pas d'envoyer :

- au S3 (SNES – FSU Votes, 264 bd de la Madeleine, 06000 Nice), **dès la fin du dépouillement** : un exemplaire de ce procès-verbal avec la liste d'émargement (éventuellement accompagnée des enveloppes signées).

Procès-verbal (suite)

ÉTABLISSEMENT (nom et adresse) :

ÉTABLISSEMENT (n°Insee, 7 chiffres et 1 lettre) :

--	--	--	--	--	--	--	--

Résultats Vote 2 : Secrétariat de Catégories

Nombre de votant.es

CATÉGORIES	UNITE ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPEE	ÉMANCIPATION	UNITÉ, REVENDEICATIONS, INDÉPENDANCE SYNDICALE	Nombre d'exprimés par catégorie
Agrégé(e)s	LUIS BERTHELOT	BLANCH HELOU	BIGNON ABA	MIGNOT LIONS	_____
Certifié(e)s, Adjoints d'enseigne- ment, PEGC	OCHANDO MEYSONNIER	BOCHEREAU MOUSSET	ALOUSSI GOUBAYON	TOURNEUR LACOUDRE	_____
Non Titulaires	HAFFNER PESCHARD	DEHAS BLOOMER-LUDWIG	MAMARBACHI BEYLARD		_____
CPE	MACE RALUY	GARNIER-ROUSSILHE BEKHTARI	DUBACQ LE BOHEC		_____
PsyEN	DURIEZ BERTAUD	FARADONI	DELIGNI HOPITAL		_____
Retraité(e)s	MOROS LAINÉ	PIATTI FERNANDEZ	SCHIMMER BERTRAND	DANRY LEFEBVRE	_____
Etudiant(e)s- surveillant(e)s	CASSAND PLOUVIEZ	BLANQUET-LEMARCHAND PORTAL	BEN ABDALLAH BEN MOULOUD		_____
				Total des exprimés dans les votes de catégories	_____

Certifié exact, àle 4 juin 2024.

NOMS et SIGNATURES des membres de la commission de dépouillement :

Portez au verso les résultats des votes « CA », « BD »

VOTES INTERNES

DU 13 MAI AU 4 JUIN 2024

***Elisons nos responsables départementaux,
académiques, nationaux***

Le vote est **individuel et secret**.

Chaque syndiqué.e vote **sous double enveloppe** :

- l'enveloppe intérieure (bleue), non cachetée, contenant le bulletin de vote, ne doit porter aucune mention,
 - l'enveloppe extérieure (blanche), cachetée, doit porter le nom, la catégorie, la signature du votant.
- Chaque votant signe la liste d'émargement.

LE VOTE EST À DÉPOSER :

LE DÉPOUILLEMENT aura lieu le / / 2024, à h.

LES MODALITÉS DE VOTE sont apposées au panneau syndical.

N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER MOMENT POUR VOTER !

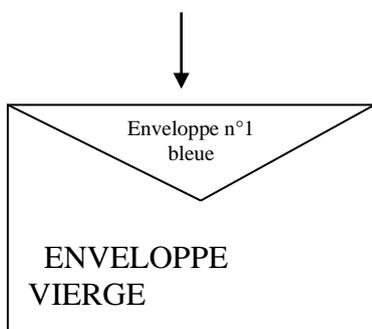


**COMMENT
VOTER
DANS SON S1**



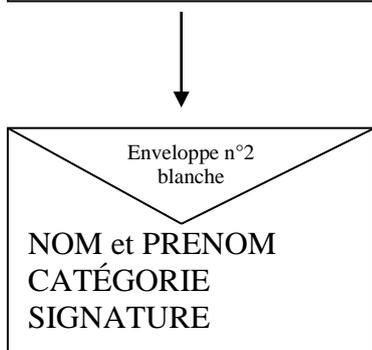
Bulletin de vote

Remplir le bulletin de vote



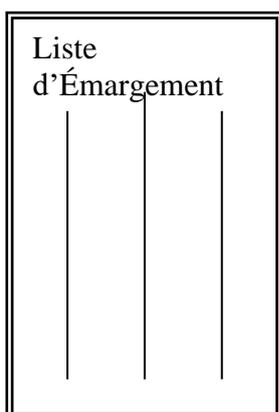
Insérer le bulletin dans l'enveloppe n°1 bleue

Ne rien inscrire sur cette enveloppe



Insérer l'enveloppe n°1 dans l'enveloppe n°2

Inscrire sur l'enveloppe n°2 blanche nom et prénom catégorie
Signer



Remettre l'enveloppe n°2 au S1 et signer la liste d'émargement